

Proposition de Raccordement d'une Installation susceptible d'injecter et de soutirer au Réseau Public de Distribution géré par SICAE-OISE, pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA- Conditions Particulières

Identification

Le présent document est basé sur le modèle Enedis-FOR-RAC_24E version 6 du 01/02/2023.

SICAE-OISE utilise la DTR d'ENEDIS, pour laquelle elle a obtenu les droits d'utilisation. Dans le cas où un document de la DTR ne serait pas disponible sur le site internet www.sicae-oise.fr, il convient d'utiliser le document de la DTR d'ENEDIS disponible sur le site www.enedis.fr.

Document(s) associé(s) et annexe(s)

SICAE-FOR-RAC_46E : « Proposition de Raccordement d'un Producteur au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA – Conditions Générales »

Enedis-PRO-RAC_20E : « Procédure de traitement des demandes de raccordement des Installations de Production en BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution géré par Enedis »

Enedis-PRO-RES_78E : « Conditions de raccordement des installations susceptibles d'injecter et de soutirer »

Enedis-FOR-CF_25E : « Modèle de Contrat d'Accès et d'Exploitation (CAE) pour une Installation de Production de puissance $\leq$ 36 kVA raccordée au Réseau Public de Distribution Basse Tension - Conditions Particulières »

Enedis-FOR-CF_15E : « Modèle de Contrat d'Accès et d'Exploitation (CAE) pour une Installation de Production de puissance $\leq$ 36 kVA raccordée au Réseau Public de Distribution Basse Tension - Conditions Générales »

Résumé/Avertissements

Ce modèle présente les composantes techniques et financières de la Proposition de Raccordement (PDR) pour raccorder au Réseau Public de Distribution (RPD) géré par SICAE-OISE, une Installation de production individuelle ou une Installation susceptible d'injecter et de soutirer de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA. Les termes commençant par une majuscule dans le présent document, sont définis dans les conditions générales de la présente PDR consultable sur son site internet www.sicae-oise.fr.

NB : Concernant la mise en œuvre de ce modèle de proposition : les champs en bleu doivent être confirmés ou supprimés. Les champs en bleu encadrés par les signes [et] sont destinés à être préremplis à partir des caractéristiques de la demande de raccordement.

Table des matières

Identification	1
Document(s) associé(s) et annexe(s)	1
Résumé/Avertissements	1
1 TITRE.....	3

Proposition de Raccordement d'une Installation de Production et/ou d'une Installation susceptible d'injecter et de soutirer n° [N° DE LA PROPOSITION] du [DATE DE LA PROPOSITION] valable jusqu'au [DATE DE FIN DE VALIDITE]¹
Complétant les Conditions Générales disponibles sur www.enedis.fr sous la référence SICAE-FOR-RAC_46E

Destinataire de la proposition : [Qualité Prénom Nom du destinataire] <u>Au nom et pour le compte du Demandeur²</u>	Demandeur : [Qualité Prénom Nom du Demandeur]
Adresse du destinataire de la proposition : [Adresse destinataire] [CP] [Commune]	Adresse des travaux de raccordement : [Travaux adresse] [Travaux complément adresse] [Travaux CP] [Travaux Commune]

1 Caractéristiques du projet

1.1 Caractéristiques de l' (ou des) Installation(s) à raccorder

<Paragraphe optionnel : cas d'une Installation de Production/>

Vous avez demandé un raccordement pour une Installation de Production [type production : filière + technologie + combustible], avec une Puissance installée³ de [Pinstallée] kVA.

<Fin du paragraphe optionnel/>

<Paragraphe optionnel : cas d'une Installation de stockage/>

Vous avez demandé un raccordement pour une Installation de stockage par [type production : technologie], avec une Puissance installée de [Pinstallée] kVA.

<Fin du paragraphe optionnel/>

¹ À défaut d'envoi de l'accord au plus tard à la fin du délai de validité, la PDR est caduque, sans possibilité de prorogation, et SICAE-OISE met fin au traitement de la demande.

² La partie soulignée est à insérer uniquement si le destinataire est le mandataire.

³ La Puissance installée est définie à l'article 3 de l'arrêté du 9 juin 2020 relatif aux prescriptions techniques de conception et de fonctionnement pour le raccordement aux réseaux d'électricité

Direction de la Gestion du Réseau

La Puissance de Raccordement en injection demandée pour l'ensemble des Installations raccordées ou à raccorder est de [Pracc inj] kVA en [monophasé / triphasé] répartie de la façon suivante :

- [Puissance phase 1] kVA,
- [Puissance phase 2] kVA,
- [Puissance phase 3] kVA⁴.

<Paragraphe optionnel : cas d'une Installation de Production/>

L'Installation de Production est équipée d'une Protection de Découplage : [intégrée aux onduleurs] ou [protection de type B1].

<Fin du paragraphe optionnel/>

<Paragraphe optionnel : cas d'une Installation de stockage/>

L'Installation de stockage est équipée d'une Protection de Découplage : [intégrée aux onduleurs] ou [protection de type B1].

<Fin du paragraphe optionnel/>

<Paragraphe optionnel : cas d'une Installation de Production et/ou de stockage/>

La consigne de fonctionnement en énergie réactive de l'installation de production est précisée au § 2.4 des conditions générales de la présente proposition de raccordement (SICAE-FOR-RAC_46E).

<Fin du paragraphe optionnel/>

<Paragraphe optionnel : en cas d'Installation de Consommation sur le même site ou en cas d'Installation de stockage/>

Vous avez également demandé une Puissance de Raccordement en soutirage, pour l'ensemble des Installations raccordées ou à raccorder, de [12 kVA monophasé 2 fils] ou [36 kVA triphasé 4 fils]. La puissance que vous souscrirez auprès de votre fournisseur ne pourra pas être supérieure à cette puissance de raccordement.

<Fin du paragraphe optionnel/>

1.2 Caractéristiques du raccordement

Le raccordement proposé est constitué d'un branchement [avec/sans] extension de réseau⁵ électrique, réalisé sous maîtrise d'ouvrage SICAE-OISE. Les caractéristiques de ce raccordement sont les suivantes :

- Technique de raccordement : [aérien, aérien/souterrain, souterrain],
- Type de raccordement : [monophasé, triphasé] avec Point de Livraison⁶ (= borne aval du disjoncteur branchement) [dans les locaux, en limite de parcelle],
- Tension de raccordement : [230 V entre phase et neutre, 400 V entre phases],
- Option d'injection : [de la totalité / du surplus] de la production.

<Paragraphe optionnel A : en cas de branchement existant d'une Installation de Consommation/>

Les caractéristiques du branchement existant sont les suivantes :

⁴La partie soulignée ne doit apparaître que si la production est triphasée.

⁵ Au sens de l'article D342-2 du code de l'énergie.

⁶ Défini au Conditions Générales SICAE-FOR-RES_46E §8.

Direction de la Gestion du Réseau

- Technique de raccordement : [aérien, aérien/souterrain, souterrain],
- Type de raccordement : [monophasé, triphasé] avec Point de Livraison (= borne aval du disjoncteur branchement) de consommation [dans les locaux, en limite de parcelle], référencé : [n° PdL],
- Coffret existant : [type de coffret].

<Fin du paragraphe optionnel/>

<Paragraphe optionnel B : en cas de branchement existant d'une Installation de Production/>

Les caractéristiques du branchement existant sont les suivantes :

- Technique de raccordement : [aérien, aérien/souterrain, souterrain],
- Type de raccordement : [monophasé, triphasé] avec Point de Livraison (= borne aval du disjoncteur branchement) de production [dans les locaux, en limite de parcelle], référencé : [n° PdL],
- Coffret existant : [type de coffret].

<Fin du paragraphe optionnel/>

<Paragraphe optionnel en cas d'extension de réseau/>

1.3 Exposé de la solution de raccordement

[Explication de la nécessité d'une extension (distance au réseau, contrainte électrique...) et description de cette extension en précisant la distance au poste HTA/BT.

Exemple :

Le bâtiment concerné n'est actuellement pas desservi et nécessite une extension de 86 m pour être raccordé. Le poste existant le plus proche est à 430 m de la parcelle et sans autres travaux, il y a alors contrainte de tension haute (+ 14,8 %) ; pour la lever, il faut remplacer les premières portées en 70 Al torsadé du départ par 155 m de câble souterrain en 240 Al, jusqu'à l'angle de la RD12 et de la RD40.]

<Fin du paragraphe optionnel/>

2 Contribution au coût du raccordement

Le montant à régler s'élève à [Montant] € TTC.

Il est établi en fonction des informations que vous nous avez fournies, des travaux à réaliser par SICAE-OISE et du taux de TVA en vigueur à la date d'émission de ce devis. Le détail de ce montant figure en annexe.

Il résulte [d'une formule de coûts simplifiée et/ou d'un chiffrage au canevas technique] conformément au barème de raccordement.

Le montant HT est ferme pendant la durée de validité de la proposition.

Lorsque les travaux de raccordement à la charge de SICAE-OISE ne sont pas achevés, de votre fait, au plus tard un an après la date d'acceptation de la présente proposition, le montant de la contribution est révisé suivant le barème de raccordement alors en vigueur, déduction faite de l'acompte versé au moment de l'acceptation de la présente proposition.

3 Conditions préalables nécessaires à la réalisation des travaux

Des conditions préalables à la réalisation des travaux sont mentionnées dans les conditions générales de la présente proposition.

<Variante : aménagements nécessaires pour permettre la réalisation d'Ouvrages de Raccordement/>

En outre, vous devrez mettre à disposition des aménagements permettant la réalisation des Ouvrages de Raccordement sur votre propriété, effectués conformément à la réglementation en vigueur et détaillés ci-dessous : [liste des travaux].

Précisions éventuelles : [néant] ou [Commentaires sur les travaux]

<Fin de variante/>

4 Échéancier prévisionnel de réalisation des travaux

<Variante A : en cas de raccordement sans extension de réseau/>

Le délai prévisionnel de réalisation des études d'exécution et des travaux est de deux mois à compter de la réception de votre accord tel que défini à l'article 7 et sous réserve de réalisation des conditions listées dans les conditions générales, en particulier l'obtention par SICAE-OISE des autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux lui incombant.

<Fin de variante A/>

<Variante B : en cas de raccordement avec extension de réseau/>

Le délai prévisionnel de réalisation des études d'exécution et des travaux est de [délai du calendrier prévisionnel de raccordement], à compter de la réception de votre accord tel que défini à l'article 7 et sous réserve de réalisation des conditions listées dans les conditions générales, en particulier l'obtention par SICAE-OISE des autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux lui incombant.

<Fin de variante B/>

5 Modalités de règlement

<Variante A : raccordement sans extension de réseau/>

Vous devez verser, au moment de l'acceptation de la présente proposition, le montant total de la contribution aux travaux de raccordement, soit [Montant] € TTC.

Le règlement est effectué par vos soins par un seul moyen de paiement : soit par chèque à l'ordre de SICAE-OISE, ou par virement bancaire, ou par carte bleue, accompagné de la présente PDR dûment signée, à envoyer à l'adresse suivante : [Adresse règlement].

<Fin de variante A/>

<Variante B : raccordement avec extension de réseau/>

Le règlement d'un acompte de [Pourcentage acompte] %⁷ du montant TTC de la contribution aux travaux de raccordement, soit [Montant de l'acompte] € TTC, sera effectué par vos soins, par chèque à l'ordre de SICAE-OISE et envoyé avec la référence de la présente proposition, à l'adresse suivante : [Adresse de règlement].

Vous devrez obligatoirement régler le solde des travaux de raccordement dès la présentation de la facture récapitulative, avant toute mise sous tension de votre raccordement.

⁷ Conformément aux dispositions de la procédure Enedis-PRO-RAC_20E.

<Fin de variante B/>

Les modalités ci-dessus sont valables quel que soit le Demandeur (personne physique ou morale, quelle que soit sa raison sociale), à l'exclusion des collectivités territoriales et des services de l'État dont la comptabilité est gérée par le Trésor Public et pour lesquels la Proposition de Raccordement est acceptée par un ordre de service.

En cas de désistement de votre part, les dépenses déjà engagées par SICAE-OISE seront à votre charge.

6 Information du Demandeur

La présente PDR est établie dans le cadre de la procédure  Enedis-PRO-RAC_20E [version de la procédure] disponible à l'adresse internet www.enedis.fr.

L'Accueil Raccordement Producteurs de SICAE-OISE est à votre disposition pour toute question ou réclamation relative à cette Proposition de Raccordement au [N° téléphone accueil raccordement producteurs].

7 Accord

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre accord sur cette Proposition de Raccordement, accompagné du règlement précisé à l'article 5 et accompagné des pièces listées dans les conditions générales (à défaut, le dossier sera mis en attente jusqu'à l'obtention des pièces manquantes, sans possibilité de dépasser le délai de validité du devis).

Quel que soit le moyen de paiement choisi, vous devez envoyer votre accord par courrier postal à l'adresse [Adresse règlement], ou par mail à l'adresse [Adresse mail accueil producteur]

Quel que soit le moyen de paiement choisi, vous devez envoyer votre accord par courrier postal à l'adresse [Adresse accueil raccordement producteur].

La date d'acceptation de la présente proposition est la plus tardive entre celle de règlement et celle d'envoi de l'accord. Une fois les travaux terminés, une facture sera adressée au nom du Producteur à l'adresse suivante [Adresse facturation].

Direction de la Gestion du Réseau

<Variante A : raccordement sans extension de réseau/>

Numéro de la Proposition de Raccordement : [n° de la proposition]

Montant total de la Proposition de Raccordement : [Montant] € TTC

Nom ou société⁸ : [nom ou dénomination]

À : _____ le : _____

Signature ou cachet, précédé de la mention manuscrite « Proposition reçue avant réalisation des travaux, Bon pour accord des CP et des CG » :

<Fin de variante B/>

Vous bénéficiez d'un droit de rétractation que vous pouvez exercer sans pénalités ni sans avoir à justifier d'un motif quelconque, dans un délai de quatorze jours francs à compter de la date d'acceptation de la présente offre. Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le droit de rétractation ne peut pas être exercé lorsque les travaux de raccordement ont commencé, avec votre accord exprès, moins de quatorze jours francs après votre acceptation de la présente offre.

Vous exercerez votre droit de rétractation par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de réception, auprès de l'interlocuteur qui gère votre dossier. Le paiement que vous avez effectué vous sera alors remboursé et votre dossier clôturé.

⁸ Dans le cas d'une société, préciser le nom de la société, la forme de la société, le capital social, l'adresse du siège social, le n° de RCS, ainsi que le nom et la qualité d'une personne dûment habilitée.

Annexe 1 de la Proposition n° [n° de la proposition] du [Date d'impression] Détail de la contribution au coût du raccordement

Votre installation est située dans la zone de raccordement [Zone de raccordement] déterminée dans le barème de raccordement.

Le détail de la contribution concernant les travaux de branchement et le cas échéant d'extension est précisé dans la PTF [Référence de la PTF], élaborée selon les dispositions du barème de raccordement en vigueur

Coller ICI le tableau de prix de la PTF SAGE OU joindre la PTF

N°	Désignation	Qté	Unité	Prix Unit.	Total	R %	Total après réfaction	TVA %
1	Forfait brcht BT inf 36 kVA Forfait pour la réalisation d'un branchement complet BT ≤ 36 kVA (12 kVA monophasé ou 36 kVA triphasé), selon les dispositions du barème de raccordement en vigueur.	1	UN	2 793,80€	2 793,80€	40	1 676,28€	20,00

]

[Ajouter ICI le total général (Sage)

La présente proposition technique et financière est valable jusqu'au 12/11/2025	Montant Total des travaux	2 793,80€
	Montant de la Réfaction	-1 117,52€
	TOTAL H.T.	1 676,28€
	Montant de la T.V.A.	335,26€
	TOTAL T.T.C. de la PTF	2 011,54€

]

Les montants indiqués dans la PTF ci-dessus tiennent compte, le cas échéant, d'une réfaction prise en charge par SICAE-OISE, qui correspond à la part du coût des travaux de raccordement couverte par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE). Le taux de TVA est celui en vigueur à la date d'émission du devis. En cas de modification de ce taux, le montant TTC de la facture finale est susceptible d'être modifié en fonction des conditions d'application du nouveau taux.

<Option extension de réseau/>

Annexe 2 de la proposition de raccordement [N° de la proposition] du [Date
de la proposition] en, cas d'extension du réseau

[Plan ou croquis mettant en évidence :

- Le Site à alimenter,
- Le poste HTA/BT concerné et celui éventuellement à construire,
- Les travaux d'allongement et d'adaptation du réseau BT,
- L'armoire ou local technique éventuellement à mettre en place.]

<Fin d'option extension de réseau/>